



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 085-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.112

Déposée le : 15.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Zuber (Moutier, PSA)
Riesen (La Neuveville, ES)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Accès aux soins de santé dans les centres d'hébergement collectif du domaine de l'asile dans le canton de Berne

Le suicide de deux requérants d'asile âgés de 18 et 34 ans dans des centres d'hébergement genevois fin 2022-début 2023 a causé un grand émoi en Suisse. Ces événements tragiques mettent en lumière des lacunes dans l'accès aux soins de santé – en particulier de santé psychique – dans les centres d'hébergement collectif. Sont concernés les requérantes et requérants d'asile des centres fédéraux et cantonaux dont la procédure est encore en cours, mais aussi les personnes déboutées logées dans des centres de retour. Les conditions de vie des uns et des autres sont précaires (pauvreté, solutions d'hébergement temporaires, isolement, stress post-traumatique, etc.).

Des lacunes dans les soins médicaux de base engendrent, outre des actes désespérés, des coûts supplémentaires pour un suivi médical complet lorsque les premiers soins ne sont pas dispensés ou sont dispensés trop tard seulement, ainsi qu'une surcharge inutile des admissions d'urgence.

Une prise en charge appropriée dans les centres d'hébergement collectif, qu'elle soit médicale ou psychiatrique, doit être assurée aussi en dehors de heures de bureau et le week-end. Elle suppose la présence ou du moins la disponibilité de personnel soignant, de médecins et de psychiatres dans les centres.

La situation est tendue, comme chacun sait. Dans un courrier d'avril 2022 adressé aux médecins généralistes, la médecin cantonale sollicite urgemment leur soutien pour faire face à la vague migratoire actuelle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quel service de santé disposent les Accès aux soins de santé dans les centres d'hébergement collectif du domaine de l'asile dans le canton de Berne (ventilation par type d'hébergement) ?
 - 1.1 Comment est assurée la prise en charge pendant les heures de bureau et en dehors de celles-ci, ainsi que le week-end ?
 - 1.2 Dans quelle mesure une prise en charge psychiatrique est-elle assurée ?
 - 1.3 Quelles sont les mesures prises en faveur des personnes désignées comme « cas médical manifeste » par le SEM pour des motifs psychiatriques ? Dispose-t-on d'une estimation du nombre de cas lourds ou de risques de suicide dans les centres d'hébergement collectif du canton de Berne ?
2. Quelles sont les mesures engagées afin de prendre en charge de façon adéquate les personnes qui traversent une crise sérieuse ?
3. Comment les associations spécialisées sont-elles impliquées dans les soins de santé ?

Destinataire

– Grand Conseil